

PROGRAMME DE FORMATION :

Personne Compétente en Radioprotection

(Arrêté du 18 décembre 2019)

FORMATION INITIALE – NIVEAU 1 SECTEUR « Rayonnement d'Origine Artificielle »

Compétences :

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Devenir Personne Compétente en Radioprotection, après étude des rayonnements ionisants, de la radioprotection et de la réglementation.

La formation initiale se découpe en 2 parties :

- La partie théorique commune qui doit permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer ou mettre en œuvre les principes de radioprotection et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation,
- La partie appliquée qui doit permettre au candidat d'appliquer les acquis de la formation théorique à des situations concrètes de travail susceptibles d'être rencontrées dans le secteur « Industrie ». Ce module comporte au moins une mise en situation permettant au candidat d'acquérir les bonnes pratiques et des travaux dirigés.

Contenu :

• **FORMATION INITIALE – NIVEAU 1 (21 heures)**

- 1. Rayonnements ionisants et effets biologiques**
 - Calcul d'activité et de décroissance radioactive
 - Définition des écrans adaptés à chaque situation
 - Description des effets biologiques
 - Sources d'exposition naturelles et artificielles – ordre de grandeur et comparaisons
- 2. Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle**
 - Calculs de doses et de débits de doses
 - Vérification théorique de la protection des EPC et EPI
 - Appareils de mesures de la radioprotection
- 3. Réglementation**
 - Evaluation des risques liés aux rayonnements ionisants et protocoles pour la définition et la délimitation des zones réglementées
 - Réalisation d'études de poste
 - Réalisation de fiches d'exposition
 - Elaboration des dossiers administratifs (déclaration/autorisation)
 - Définition des procédures de contrôles de radioprotection adaptées
 - Organisation de la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance
 - Moyens pour la formation interne
 - Gestion des situations anormales et d'urgence
 - Expositions d'origine naturelles et renforcées
 - Transports : gestion de l'expédition, transport et réception de colis excepté et mesures particulières en cas de Co activité
 - Moyens pour la veille réglementaire

• **Public visé :**

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers et/ou devenir Personne Compétente en Radioprotection

• **Pré requis pour ce stage :**

Un niveau équivalent au baccalauréat à orientation scientifique est prérequis pour accéder à la formation de personne compétente en radioprotection.

• **Encadrement :**

Formateur certifié pour les secteurs de radioprotection « Médical, Industrie/Recherche ».

• **Outils pédagogiques et techniques :**

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.

Méthode participative basée sur l'expérience du formateur.

• **Évaluation des connaissances : 3h**

- Contrôle continu du Module Appliqué
- Contrôle final du Module Théorique
- Mise en situation pratique en groupe suivie d'un entretien.